

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 18 (1990)
Heft: 70

Artikel: Anecdotes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242472>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

empêcher le trésor de s'éloigner. Ils aspergèrent ensuite la place d'eau bénite, en récitant les formules de leur grimoire, et, à la lumière du cierge, se mirent à creuser.

L'instant d'après, ils reprirent la baguette, pour s'assurer que le trésor n'avait pas changé de place, puis continuèrent à creuser. Mais lorsque le trou eut atteint une certaine profondeur, il en sortit tout-à-coup une fumée si épaisse que la cave en fut remplie et que travailler encore devint impossible. Les chercheurs se dirent alors :

« Nous ne pouvons pas continuer ce soir. Nous reviendrons demain ».

Et ils laissèrent là leurs outils.

Au milieu de la nuit, un bruit infernal vint réveiller soudainement les propriétaires, Nicolas et sa femme. Il semblait que la maison dégringolait...

Au matin, il s'agissait de descendre à la cave, prendre les pommes de terre pour le déjeuner. A l'ordinaire, c'était la femme qui y allait ; mais cette fois, elle n'osa s'aventurer. « Avec toutes vos diableries, dit-elle à son mari, tu iras toi-même me chercher les pommes de terre, je n'y vais pas !

Nicolas s'en alla d'abord avertir Tiabau qui demeurait à quelques pas, mais l'intéressé ne se dérangea pas. S'armant alors de tout son courage, Nicolas descendit à la cave qu'il croyait trouver sens dessus dessous, à en juger par le bruit de la nuit dernière. Mais, contre toute attente, rien n'était dérangé. Les outils étaient au même endroit et comme on les avait laissés. Le creux n'était ni comblé, ni agrandi.

Lorsque les chercheurs revinrent pour continuer leur travail, Nicolas Pythonud, qui en avait assez, leur dit :

— Foutez-moi le camp, bande de fous ! Avec vos diableries, on n'osera bientôt plus rester dans la maison.

Le trou fut comblé, et les choses en restèrent là pour Neirivue, mais la fameuse bande continua ailleurs à se laisser duper par le diable et le grimoire, qui ne leur ont jamais, à ce que je sache, livré un denier !

C'est le récit que me fit, un jour, en sa cure hospitalière, le feu curé de Neirivue, conteur intarissable et caustique autant que malicieux.

C. F.

Anecdotes

« Pardon, Monsieur, veuillez m'indiquer par où il faut passer pour aller aux Augustins ».

— Oh ! C'est facile ; entrez chez cet horloger, au bas de la rue, vous lui volez deux montres en or et on vous y conduira immédiatement...

Les Augustins étaient autrefois la prison d'Etat !



Un célibataire de la contrée du Mouret qui frise la cinquantaine va trouver

son curé et lui demande s'il doit se marier. Le prêtre expérimenté ne veut pas donner de conseils. Il a ses motifs ; il se borne à lui citer le mot de Socrate : « Qu'on se marie ou qu'on ne se marie pas, lequel des deux qu'on fasse, on s'en repentira ».

— C'est bien aussi mon idée, dit le paroissien indécis, puis il ajoute en patois de Praroman : « Le mariadzo lè keman na dzenilyire : hou ke chon dedin vudran ihre défro et hou ke chon défro, vudran ihre dedin ».